

Procès-verbal de la séance, à effectif réduit, du Conseil d'Administration, tenue le 29 juin 1943.

La séance est ouverte à 18 h 30, dans le cabinet de l'Administrateur G. C. Leclerc. Y prennent part : MM. Paul Boyer, Administrateur honoraire, Président d'honneur de l'Association ; Jean Demy, Administrateur d'École et Léon Beaulieux, Président. Le procès-verbal de la précédente séance, du 3 juillet 1942, est lu et adopté.

À toutes fins utiles, le Président fait connaître que le Bureau demeure, comme précédemment, constitué de la façon suivante : MM. Léon Beaulieux, président ; Jean Demy, trésorier général, et Marcel Belloy, trésorier.

Le Président rend brièvement compte de l'activité de l'Association par le Conseil d'Administration au cours de l'année écoulée. Les bourses et allocations diverses attribuées par le Conseil d'Administration lors de la séance du 3 juillet 1942 ont été payées sans retard aux bénéficiaires. Des secours ont été distribués, dans les limites prévues, aux élèves ou anciens élèves prisonniers, notamment sous forme de vivres et de livres. Le Président fait connaître à ce propos que les recherches faites par lui l'année dernière en vue de retrouver les familles de MM. Soléjal et Buret n'ont malheureusement pas abouti, de sorte que le nombre de prisonniers secourus reste comme précédemment à quatre : MM. Claude Cohen, Melkonian, Roux et Touze.

Grâce à une heureuse initiative de M. Paul Boyer, qui n'a pas craint de s'imposer une tâche considérable, en correspondant de façon privée et à ses frais avec un nombre important d'anciens élèves, une notable partie des membres de l'Association se sont mis à jour quant à leurs cotisations arriérées, en versant en bloc les cotisations afférentes aux années 1939, 1940, 1941, 1942 et 1943. Une dizaine d'entre eux ont saisi cette occasion pour racheter, leurs cotisations par le versement d'une somme globale de 200 francs.

D'autre part, le nombre des adhérents s'est accru

Pour des proportions importantes, cinquante adhésions nouvelles (dont 13 à cotisations "rachetées") ayant été enregistrées. Sur ces 50 nouveaux membres, 8 se sont fait inscrire comme membres fondateurs, en versant des cotisations de 500 francs (l'un d'eux même a versé une somme de mille francs). Une particulière attention doit être accordée à l'inscripti-
on en qualité de membres fondateurs de deux Instituts rattachés à l'Université de Paris, à savoir l'Institut d'Etudes slaves et l'Institut des Hautes Etudes chimiques. On ne peut en effet qu'attendre les meilleurs résultats de ce haut patronage accordé à l'Association par deux Instituts renommés dont l'activité est consacrée à des disciplines représentées à l'Ecole des Langues orientales par plusieurs chaires des plus importantes. Il faut de même retenir de l'adhésion, également en qualité de membre fondateur du Foyer International d'Etudiants. Enfin, il convient de signaler que la Société d'Etudes latines a bien voulu s'inscrire comme membre titulaire à cotisations rachetées.

L'effectif des membres de l'Association est ainsi passé de 208, chiffre de 1939, à 258, et se compose comme il suit :

membres donateurs	5
membres fondateurs	20
membres titulaires, à cotisations rachetées	60
membres titulaires à cotisations annuelles	173
Total égal 258	

C'est là un magnifique résultat, qui prouve à notre Association un rapide et brillant essor, et dont tout le mérite revient à notre Président d'honneur. Ce nom de l'Association lui-même, le Président exprime à M. Paul Boyer sa profonde gratitude.

Aussi bien, l'activité de notre Président d'honneur ne s'est-elle pas bornée à cette œuvre de recrutement. Comme les années précédentes, M. Paul Boyer a mené auprès de nombreux

Mécanes une active campagne, qui a fait entrer dans notre caisse des sommes importantes. C'est pourquoi, notre trésorier, M. Marcel Bellon ayant été consulté et son appréciation de la situation financière de l'Association ayant été pleinement favorable, le Président propose de consacrer cette année une somme de huit mille francs aux œuvres d'entraide qui sont l'objet propre de l'activité de l'Association et la raison même de son existence.

Sur la proposition de M. Jean Sany, Administrateur de l'Ecole, le Conseil décide d'attribuer les bourses d'étude suivantes:

- à M. Guerss, élève du cours de chinois 3.500 fr.
- à M. Guy de la Porte, ancien élève du cours de russe, 2.000 "
- à M. Hassi, élève du cours d'algèbre 3.000 "
- à M^{lle} Destaing, élève du cours d'arabe 3.500 "
- à M. Dangreitsis, ancien élève du cours de bulgare, qui vient d'obtenir, avec la mention "Très honorable", le doctorat d'Université pour une thèse sur un parler grec d'Asie Mineure 3.500 .

Des bourses sont également accordées, en raison de leur précieuse collaboration aux enseignements de l'Ecole,

- à M. Linor 3.000 "
- à M. Topchibachy 3.000 "

Le Conseil décide de continuer d'assister Madame Plemiannikov, veuve d'un ancien élève, elle-même ancienne élève de l'Ecole, et lui accorde un secours de 4.500 .

Il décide enfin de porter à 4.000 fr. le chiffre du crédit ouvert pour envois de livres et secours aux élèves ou anciens élèves prisonniers en Allemagne, ci 4.000 .

Total 30.000 fr.

Le Président fait connaître qu'on ne s'interrompt encore l'action de l'Association dans le sens d'une aide matérielle aux élèves en cours d'études, il est intervenu auprès du Service des Etudiants,

15, rue Loefflot, et a obtenu l'assurance que les élèves de l'école pourraient bénéficier des Restaurants Universitaires. Il leur suffira pour cela de produire, par l'entremise du Secrétariat de l'école, une demande d'admission à ces restaurants.

Une démarche faite près de l'œuvre de l'Amistades dirigée à la classe moyenne, en vue d'obtenir un subside complémentaire en faveur de M^{me} Plémiannikov, domiciliée en Haute-Savoie, n'a pu aboutir, les statuts de cette œuvre limitant son action aux départements de la Seine et de Seine-et-Oise. Mais de nouvelles démarches pourront être faites ultérieurement en faveur de familles d'anciens élèves ayant leur domicile dans un de ces deux départements.

Enfin, le Président s'est mis en rapport avec le Secours National, qui a bien voulu promettre d'étudier la question d'une aide à attribuer à l'Association, par exemple sous la forme d'une participation aux bourses distribuées par l'Association. Le Président ne manquera pas de tenir le Conseil au courant de la décision qui pourra éventuellement intervenir à cet égard.

Répondant à une question posée par M. Paul Boyer, le Président fait connaître que la composition de l'Annuaire préparé pour 1939 est restée sur le marbre. Il a décidé, dans ces conditions, que, dans quelques circonstances, le permettraient, il sera procédé au tirage dudit Annuaire, qui comprendra d'une part l'année 1939, d'autre part l'année 1943, ces deux parties étant réunies par un rappel sommaire de l'activité réduite de l'Association au cours des années 1940 à 1942.

La séance est levée à 19^h 30.

Le Secrétaire Général,

Bocher.

Le Président,

[Signature]